



Ouagadougou, le 19 OCT 2020

Communiqué n° 2020-190082 /MESRSI/SG/UJKZ/P

Portant recrutement d'étudiants en Master ès Sciences environnementales pour le compte du Centre d'Etudes pour la Promotion, l'Aménagement et la Protection de l'Environnement (CEPAPE) - Session 2021

Dans le cadre de la formation en Master ès Sciences environnementales, le Centre d'Etudes pour la Promotion, l'Aménagement et la Protection de l'Environnement (CEPAPE) recrute des étudiants pour la quatrième promotion.

I. OBJECTIF DE LA FORMATION

L'objectif général du Master ès Sciences Environnementales est de former en 2 ans des cadres de haut niveau disposant de compétences et du savoir-faire multi et interdisciplinaires, bien orientés dans les domaines suivants :

- Socio-économie de l'environnement ;
- Technologie de l'environnement ;
- Biodiversité.

II. CONDITIONS DE RECRUTEMENT

1. ETUDIANTS

Est autorisé à présenter son dossier pour le recrutement, tout étudiant présentant un excellent cursus et titulaire d'une Licence ou d'une Maîtrise ou équivalent en Lettres, Arts et Communication, Sciences Economiques, Sciences Exactes, Sciences de la Vie et de la Terre, Sciences Humaines et Sociales, Sciences Juridiques et ayant obtenu au moins la mention Assez-bien.

2. PROFESSIONNELS DES SECTEURS PUBLICS OU PRIVES

Peut présenter son dossier pour le recrutement, tout professionnel du secteur public ou privé :

- Titulaire d'une Licence ou d'une Maîtrise ou d'un diplôme équivalent dans les domaines de base mentionnés ci-dessus ;
- Justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans dans le domaine de l'environnement ou à défaut être proposé par son service.

III. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être composé ainsi qu'il suit :

- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Président de l'Université Joseph KI-ZERBO ;
- Un extrait d'acte de naissance ;
- Une copie légalisée du Baccalauréat ;
- Une copie légalisée ou certifiée conforme de l'attestation ou du diplôme de Licence ou la Maîtrise ;
- Une copie légalisée ou certifiée conforme des relevés de notes de la 1^{ère} à la 3^{ème} année ou 4^{ème} année ;

- Un curriculum vitae daté et signé par le candidat ;
- Un certificat de nationalité ;
- La quittance de paiement des frais de dépôt de dossier de quinze mille francs (15 000 F) CFA, non remboursables, payables à l'Agence Comptable de l'Université Joseph KI-ZERBO.

Pièces supplémentaires exigées pour les candidats au régime salarié :

- Une copie d'attestation ou de certificat d'embauche ;
- Une autorisation du responsable de service précisant que le candidat peut entreprendre la formation.

IV. MODE DE RECRUTEMENT ET INSCRIPTION

1. MODE DE RECRUTEMENT

Une présélection sera faite sur examen des dossiers de candidature suivi d'un entretien oral avec les candidats.
Le nombre de places est limité à trente (30).

Les dossiers de candidatures seront reçus au secrétariat du Centre d'Etudes pour la Promotion, l'Aménagement et la Protection de l'Environnement (CEPAPE). Niveau O du Bâtiment d'Ecologie de l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences de la Vie et de la Terre (UFR-SVT), Université Joseph KI-ZERBO du 19 octobre au 6 novembre 2020 de 8 heures à 14 heures, uniquement les jours ouvrables.

- Les résultats de la présélection seront publiés au plus tard le 19 novembre 2020 à 9 heures par affichage au CEPAPE.
- L'entretien oral aura lieu le 24 novembre 2020 de 8 heures à 16 heures au CEPAPE.
- Les résultats définitifs seront publiés au plus tard le 27 novembre 2020 à 9 heures par affichage au CEPAPE.
- Le début des cours est prévu le 5 janvier 2021 à 8 Heures à l'Université Joseph KI-ZERBO

Infoline : Tél : 25-30-70-64/65 poste 7038, Email : secretariat.cepape@gmail.com

2. FRAIS D'INSCRIPTION ET DE FORMATION

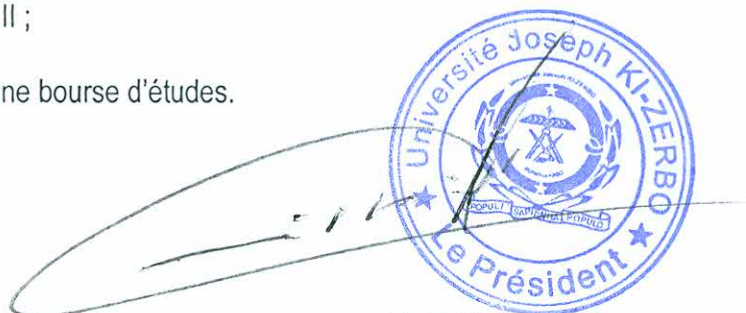
Les frais d'inscription à l'Université Joseph KI-ZERBO sont de :

- ✓ 15 000 francs CFA par an pour les étudiants ressortissants d'un pays de la zone UEMOA pour les inscriptions sous régime étudiant ;
- ✓ 50 000 francs CFA par an pour les étudiants ressortissants d'un pays de la zone UEMOA pour les inscriptions sous régime particulier ;
- ✓ 250 000 francs CFA par an pour les étudiants ressortissants d'un pays hors zone UEMOA

Les frais de formation sont de :

- ✓ 250 000 francs CFA en Master I ;
- ✓ 500 000 francs CFA en Master II ;

NB : L'admission au test ne donne pas droit à une bourse d'études.



Pr Rabiou CISSE

*Chevalier de l'Ordre national
 Officier de l'Ordre des palmes académiques*